## <u>STRATEGIE DE VALORISATION DE LA VILLE DE CERET ET DE SON CENTRE-BOURG –</u> FOCUS SUR LE PLAN DE CIRCULATION

## **CONSULTATION CITOYENNE**

L'équipe municipale s'est engagée à consulter régulièrement les habitants afin de recueillir leur avis sur des questions précises ou sur les projets portés par la municipalité.

Des travaux ont été lancés sur la question des mobilités mais aussi d'une manière transversale sur la valorisation de la ville de Céret et de son centre-bourg.

Dans ce cadre, deux études ont été réalisées.

Une première étude technique menée par le bureau d'études CDVIA, spécialisé dans les déplacements et la mobilité et une deuxième étude prospective effectuée par l'AURCA, centre d'ingénierie partenariale pluridisciplinaire.

Une synthèse de l'analyse portée sur ces thématiques et des propositions qui en sont issues a été présentée lors d'une réunion publique à la salle de l'union le mercredi 27/09/2023.

Afin de permettre à la population de prendre connaissance de l'intégralité des études, de s'approprier les contenus et les propositions de scénarios faites, un dossier de consultation comprenant : la restitution des diagnostics et des propositions stratégiques de CDVIA et de l'AURCA, ainsi que le support de présentation de la réunion publique, sera proposé à la consultation du public du 09/10/2023 à partir de 8h30 au 11/12/2023 à 18h00.

La consultation de ces éléments pourra se faire sous format papier, en mairie, aux horaires d'ouverture habituels ainsi que sous format dématérialisé sur une plateforme dédiée sur internet accessible depuis le site internet de la ville :

https://www.ceret.fr/

ou à partir du lien ci-dessous :

https://www.registre-dematerialise.fr/4937

Le public aura également la possibilité de formuler des observations pendant la durée de la consultation, sur un registre papier disponible en mairie, aux horaires d'ouverture habituels et sur un registre dématérialisé accessible à l'adresse ci-dessous :

https://www.registre-dematerialise.fr/4937

Le public pourra également présenter ses observations par courrier électronique à l'adresse suivante :

consultation-publique-4937@registre-dematerialise.fr

Enfin le public pourra adresser ses contributions par courrier postal à l'adresse suivante :

Mairie de Céret Consultation citoyenne 6 bd Mal Joffre 66400 CERET

Des réunions de quartiers seront organisées en novembre aux dates suivantes :

- Lundi 06/11/2023 à 18h00 au cinéma « Le Cérétan » pour le secteur « Centre-ville »
- Lundi 13/11/2023 à 18h30 au cinéma « Le Cérétan » pour le secteur « Ouest »
- Mercredi 22/11/2023 à 18h30 au cinéma « Le Cérétan » pour le secteur « Nord »
- Mercredi 29/11/2023 à 18h30 au cinéma « Le Cérétan » pour le secteur « Est »

Au terme de cette mise à disposition, la commune en dressera le bilan et en publiera les résultats.